

MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE MRC du Val Saint-François

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA PREMIERE ANNEE D'APPLICATION DU ROLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Claude, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2024-2025-2026**, a été déposé à mon bureau le **11** *septembre 2023*, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1er mai **2024**; (au plus tard le 30 avril 2024)
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Val Saint-François Greffier de l'organisme 3, rue Greenlay sud bureau 101 Greenlay, QC J1S 2J1

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 2003-03 de la MRC du Val Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 19 septembre 2023

Directrice générale

France Lavertu directrice générale et Greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Claude, certifie par la présente avoir publié, en date du **19** septembre 2023, l'avis public CONCERNANT LA PREMIERE ANNEE D'APPLICATION DU ROLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants: bureau municipal, **bureau de poste et bibliothèque** et l'avoir publié dans le journal **le journal L'Étincelle en date du 20 septembre 2023 et** Info municipal d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce cert	tificat, ce 2 octobre 2023.
France Lavertu.	